

FONDATION POUR L'ENFANCE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

FONDATION

**POUR**

**L'ENFANCE**

reconnue d'utilité publique



**FONDATION POUR L'ENFANCE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**RAPPORT  
ANNUEL  
DE LA FONDATION**

## Édito

## 2025 en chiffres

## Les faits marquants

## Nos actions

### Enfance et Numérique

- Sortie de la 3e édition du Baromètre « Enfance et Numérique
- Campagne de sensibilisation « Enfance et numérique »
- Chasseurs d'Écrans, un jeu de carte pour sensibiliser les familles à un usage plus raisonné du numérique
- Ateliers DÉCLIC

### Éducation sans violence

- Sortie du documentaire *Réinventer l'enfance* d'Eve Simonet
- Organisation du colloque sur la prévention des violences envers des jeunes enfants dans les activités physiques et de loisirs

### Lutte contre les violences

- Intelligence artificielle et lutte contre la pédocriminalité
- Groupe d'Observation de la Protection des Enfants contre les Violences

### Place de l'enfant

#### Plaidoyer

- Coalition féministe et enfantiste
- Coalition #ChildSafetyON
- Collectif pour l'Enfance
- Dynamique pour les droits des enfants

#### Parties civiles

- Procès Le Scouarnec

#### Nos interventions

- Éditions Bayard
- Association entreparents
- Ville de Paris

## **Le soutien à des initiatives innovantes**

- Soutenir le développement de l'école de production Agapè Anjou : Union pour l'enfance
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des mineurs victimes d'infractions pénales : Compagnon de justice

## **La Fondation dans la presse**

### **Fondations abritées**

### **Ils nous soutiennent**

### **Gouvernance**

### **Comptes**

de Francis Canterini, Président de la Fondation pour l'Enfance

2025 fut une année qui aura marqué un tournant décisif pour le secteur de la protection de l'enfance, comme pour notre Fondation. Une année de bascule porteuse d'un impératif clair : ne jamais relâcher notre vigilance, ni notre détermination, face aux violences que subissent encore trop d'enfants dans notre pays et dans le monde.

Cette année a d'abord été celle d'un renouveau interne. La Fondation pour l'Enfance a accueilli cinq nouveaux membres au sein de son conseil d'administration. Je tiens à les saluer chaleureusement. Leur expertise et leur volonté d'agir renforcent notre capacité collective à porter haut la cause de l'enfance et à lutter contre toutes les formes de violences, et ce d'autant que le contexte politique et médiatique s'est révélé particulièrement complexe.

2025 a été marquée par des affaires judiciaires et médiatiques qui ont profondément secoué l'opinion. L'affaire Joël Le Scouarnec, du nom du chirurgien condamné pour des violences sexuelles sur 299 victimes majoritairement mineures, ou encore les témoignages d'anciens élèves de l'institution Notre-Dame de Bétharram, ont rappelé avec force que ces violences ne relèvent en rien de « cas isolés ». Elles sont le symptôme d'un système défaillant, d'une culture du silence, d'un manque de contrôle et de prévention, autant de facteurs que notre Fondation s'est attachée à mettre en lumière.

2025 aura également été marquée par une instabilité politique persistante. Cette fragilité institutionnelle a laissé le secteur de la protection de l'enfance dans une zone d'ombre préoccupante. L'absence d'une gouvernance stable, lisible et assumée des politiques de l'enfance a nourri l'incertitude, parfois même l'inquiétude. Dans ce contexte, notre mission est devenue d'autant plus essentielle : analyser les pratiques, éclairer les enjeux, rappeler les obligations, et porter la voix des enfants là où elle risquait de se perdre. C'est dans cet esprit que nous avons conduit nos actions tout au long de l'année.

Dès janvier, la publication de la 3<sup>e</sup> édition de notre Baromètre Enfance et Numérique, réalisé avec l'IFOP, a illustré notre volonté d'analyser avec rigueur les transformations qui affectent le quotidien des enfants. Deux ans après le rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans « *Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu* », la question des écrans continue de susciter débats, contradictions et inquiétudes. Dans ce contexte, et fidèle à sa mission, le rôle de la Fondation est de mesurer objectivement les usages, et proposer des réponses adaptées à la réalité vécue par les familles. Ce dernier point s'est illustré tout au long de l'année par la diffusion d'outils et messages auprès des parents et professionnels de l'enfance tels qu'une campagne nationale de sensibilisation pour redonner aux écrans leur juste place dans les familles ou encore le jeu de cartes Chasseurs d'Écrans, conçu pour ouvrir le dialogue parents-enfants.

Cette exigence de mesure et d'analyse a également guidé notre implication au sein du GOPEV (Groupe d'Observation contre les violences faites aux enfants), aux côtés de cinq autres organisations. La publication, en juin, de notre premier rapport d'observation, sous le haut-patronage de la Haute-Commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry, a permis de dresser un état des lieux lucide des avancées et angles morts du plan national de lutte contre les violences faites aux enfants. Ce travail se poursuivra en 2026, avec la même vigilance, avec pour cap l'élection présidentielle de 2027, et l'absolue nécessité de ramener le sujet de l'enfance au cœur du débat public.

2025 aura été une année de turbulence. Face à ces nombreux défis, la Fondation pour l'Enfance a choisi la constance, la rigueur et l'action. En 2026, nous poursuivrons ce chemin, avec la même détermination : protéger chaque enfant, sans exception.

**Francis Canterini, Président de la Fondation pour l'Enfance**

## 2025 EN CHIFFRES

### Fondation pour l'Enfance

- **22 affaires pénales** de cas de détention, captation et diffusion d'images de mineur.e.s à caractère pédopornographiques, d'agressions sexuelles et de viols commis sur mineur.e.s dans lesquels la Fondation était constituée partie civile en 2025 ;
- **67 rendez-vous et auditions** avec les pouvoirs publics et administrations françaises et européennes ;
- **Plus de 11 millions de personnes touchées** dans le cadre de nos campagnes de sensibilisation sur la pédocriminalité, sur l'utilisation des écrans ou sur l'éducation sans violences.

### Enfance et Numérique

- **9 professeurs sur 10** observent une augmentation des difficultés d'apprentissage liées aux écrans chez les de 3 à 10 ans
- **Un quart des parents** a déjà proposé à leurs enfants d'avoir recours à l'intelligence artificielle pour faire leurs devoirs.
- **54% des professeurs de maternelle et primaire** ont déjà été témoins d'enfants qui apportent leur propre smartphone en classe.

Données issues du baromètre « Enfance et Numérique », janvier 2025.

### Violences

- **64% des parents** estiment que le traitement du sujet des violences faites aux enfants est insuffisant.

Donnée issue du baromètre « Le rapport des parents au phénomène des violences faites aux enfants », GOPEV, juin 2025.

- **79% des professionnels de la protection de l'enfance** se sont déjà sentis impuissants face à une situation à risque pour un ou des enfants.

Donnée issue du baromètre « Le rapport des professionnels au phénomène des violences faites aux enfants », GOPEV, juin 2025.

## LES FAITS MARQUANTS

### ► Janvier

**Lancement de la campagne « Enfance et Numérique »** - Des messages clés pour accompagner une utilisation raisonnée des écrans en famille

Alors que les outils numériques prennent une place importante dans le quotidien des enfants, cette campagne de sensibilisation diffusée dans toute la France propose aux familles d'adopter des comportements vertueux dans leur usage des écrans grâce à 5 messages clés tels que "Pas d'écran avant le coucher".

**Sortie du 3<sup>e</sup> Baromètre « Enfance et Numérique »** - Mesurer l'impact des usages numériques sur le développement des jeunes enfants

Réalisée en partenariat avec l'IFOP, cette étude a été menée auprès de parents d'enfants de 3 à 10 ans et de professeurs des écoles. Elle interroge l'impact des usages numériques sur le développement de l'enfant et les enjeux du numérique éducatif.

**Sortie de Réinventer l'enfance de Eve Simonet** - film documentaire dont la Fondation pour l'Enfance est partenaire.

Produit par on.suzane, ce film aborde le sujet des violences faites aux enfants et des traumatismes qu'elles engendrent. Il invite à repenser les dynamiques sociétales pour respecter et protéger les enfants.

### ► Mai

**Condamnation de Joël Le Scouarnec**

La Fondation s'est constituée partie civile, aux côtés des 299 victimes, lors de ce procès d'une ampleur inédite, qui a finalement vu condamner Joël Le Scouarnec à 20 ans de réclusion criminelle.

Nos prises de paroles ont permis rappeler un constat clair : les violences sexuelles commises par cet ancien chirurgien n'ont pas été le produit d'un simple dysfonctionnement. Elles sont le symptôme d'un système structurellement défaillant.

### ► Juin

**Sortie vidéo Brut IA**

50% des images ou vidéos d'enfants échangées sur les forums pédocriminels ont été initialement publiées par leurs parents. Ces images, récupérées sur les réseaux sociaux,

peuvent ensuite être modifiées par l'intelligence artificielle pour devenir des contenus pédocriminels. Dans la continuité de notre rapport de 2024 « L'IA générative, nouvelle arme de la pédocriminalité », nous avons réalisé avec le média Brut une vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les parents et le grand public aux dérives de l'IA.

### **Sortie du rapport du GOPEV**

Réunis au sein du GOPEV (Groupe d'Observation contre les violences faites aux enfants), la Fondation pour l'Enfance et 5 organisations partenaires (la CNAPE, l'Association L'Enfant Bleu, La Voix De l'Enfant, Enfance & Partage, le COGRADE) ont présenté les résultats intermédiaires de 18 mois de travaux collectifs pour mieux comprendre et suivre les actions publiques de lutte contre les violences faites aux enfants.

En présence de madame la Ministre Sarah El Haïry, Haute Commissaire à l'Enfance, ce temps d'échange a mis en lumière des leviers essentiels à la bonne réalisation des politiques de protection de l'enfance, comme la nécessité de renforcer la prévention et l'accompagnement à la parentalité ou encore de renforcer les dispositifs de contrôle des antécédents.

## **► Septembre**

### **Sortie du jeu Chasseurs d'écrans**

Ce jeu de cartes, téléchargeable gratuitement, a été conçu pour accompagner les familles dans une réflexion ludique autour de la place des écrans et favoriser le dialogue entre parents et enfants. L'outil idéal pour sensibiliser les familles à un usage plus raisonné du numérique.

## **► Décembre**

### **Colloque “ Prévenir les violences envers les jeunes enfants”**

Face au constat que les espaces d'accueil des tout-petits (baby sport, centre de loisirs,...) restent un angle mort de la prévention des violences, la Fondation pour l'Enfance organise un après-midi d'échanges pour repenser les pratiques sportives et culturelles, avec l'intervention du Défenseur des enfants et de Emma Oudiou, ancienne athlète de haut niveau et ambassadrice de la Fondation.

## NOS ACTIONS

### Enfance et Numérique

#### ► Sortie de la 3<sup>e</sup> édition du Baromètre « Enfance et Numérique »

Le 29 janvier 2025, la Fondation pour l'Enfance a présenté les résultats de la 3<sup>e</sup> édition de son baromètre sur l'impact des usages numériques sur le développement des jeunes enfants.

Réalisée en partenariat avec l'IFOP, cette étude représentative a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 601 parents et de 400 professeurs des écoles du premier degré (118 enseignants en école maternelle, 232 enseignants en école primaire et 50 remplaçants). Elle a également bénéficié du soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, de la Fondation AFNIC et du fonds de dotation Inherent.

Les résultats ont révélé une prise de conscience partielle de l'impact des usages numériques. En effet, même si les parents percevaient majoritairement les risques liés à l'utilisation du numérique par leurs enfants, ils semblaient avoir du mal à percevoir l'impact de leur propre usage numérique (seulement 52% constataient des conséquences négatives de leur propre utilisation des écrans sur le comportement de leurs enfants) et donc étaient peu enclins à modifier leurs habitudes (seuls 23% se disaient prêts à éteindre leurs notifications en présence de leurs enfants et 41% à éteindre la télévision durant les repas).



Cette nouvelle étude a aussi révélé l'école comme étant un acteur incontournable de la prévention et de l'éducation aux risques numériques avec 93% des professeurs qui abordent le sujet des écrans avec les parents. Les parents (93%) et les professeurs (95%) s'accordant à

dire que les enfants devraient recevoir à l'école un enseignement sur le « bon » usage des écrans (usages conscients, maîtrisés et responsables).

Cet évènement a été une belle réussite avec plus de 70 participants et 14 retombées Presse dans les jours qui ont suivi (dont 2 TV, 3 radios, 3 presse écrite et 6 articles web).

Pour retrouver tous les résultats :



► **Campagne de sensibilisation « Enfance et numérique »**

En janvier 2025, avec le soutien de la Fondation AFNIC, la Fondation pour l'Enfance a lancé une campagne d'affichage nationale à destination des parents et des éducateurs. Cette campagne de sensibilisation proposait aux familles d'adopter 5 comportements vertueux dans l'usage des écrans en famille :

- Pas d'écran avant l'école
- Pas d'écran pendant les repas
- Pas d'écran avant le coucher
- Pas d'écran pour apaiser son enfant
- Pas d'écran sans outil de contrôle



L'objectif : remplacer les temps d'écran des enfants par d'autres activités utiles et favorables à leur bien-être et leur développement. Consciente de la place du numérique dans nos vies, la Fondation propose aux parents de privilégier la déconnexion aux heures clés de la journée et de mettre en place un contrôle parental sur les écrans, pour

favoriser une utilisation responsable des écrans auprès des enfants.

La campagne Enfance et Numérique a été diffusée tout au long de l'année 2025, dans toute la France :

- Dans les cabinets médicaux via IDS Média : 928 écrans dans des maisons de santé pluriprofessionnelles et des pôles santé, du 27 janvier au 9 février 2025. Au total, 1 776 146 spots ont été réalisés, soit 6 367 988 contacts.
- Dans les gares du réseau RATP via Médiatransports : 85 faces, du 24 février au 2 mars 2025
- Sur les abribus JC Decaux : 1001 faces partout en France, pendant 3 semaines au mois d'août 2025.

► **Chasseurs d'Écrans, un jeu de carte pour sensibiliser les familles à un usage plus raisonné du numérique**

Dans la continuité des actions de sensibilisation menées par la Fondation pour l'Enfance avec le soutien de la Fondation AFNIC, un jeu de cartes à destination des enfants, de leurs parents et des professionnels de l'enfance a été conçu et mis gratuitement à disposition sur notre site internet.



Pensé comme un outil ludique et accessible, ce nouveau jeu accompagne les familles dans une réflexion partagée autour de l'usage des écrans et encourage le dialogue entre parents et enfants. « Chasseurs d'Écrans » propose une expérience conviviale invitant chacun à imaginer des alternatives au numérique et à redécouvrir le plaisir

d'activités partagées. Il s'inscrit pleinement dans la mission de sensibilisation de la Fondation, qui vise à promouvoir un environnement respectueux du développement de l'enfant et à soutenir les parents dans leurs pratiques éducatives.



► **Ateliers DÉCLIC**

Grâce au soutien de la Fondation AFNIC, nous avons poursuivi la sensibilisation des parents aux impacts des usages abusifs et inadaptés des écrans sur le développement de l'enfant via le déploiement d'ateliers de sensibilisation, menés dans des structures accueillant parents et enfants : **12 ateliers ont été réalisés en 2025 et ont réuni près de 100 participants.**

**Éducation sans violence**

► **Sortie du documentaire Réinventer l'enfance d'Eve Simonet**

Le 23 janvier 2025, l'équipe de la Fondation était au Grand Rex pour l'avant-première du documentaire dont elle est partenaire et dans lequel elle intervient : « Réinventer l'enfance ».

« Réinventer l'enfance » est un film documentaire, produit par on.suzane et écrit et réalisé par Ève Simonet, qui aborde les thématiques des violences faites aux enfants, des mécanismes de domination adulte et des traumatismes pouvant marquer la vie des enfants.

Ce film bouleversant aborde les thématiques des violences faites aux enfants, des mécanismes de domination adulte et des traumatismes pouvant marquer la vie des

enfants. Il invite à repenser et à transformer les dynamiques sociétales, éducatives et familiales pour une enfance respectée. Une véritable source d'inspiration pour continuer d'insuffler une culture de la bientraitance et du respect des enfants.

Le documentaire est accessible gratuitement en ligne [ici](#).

### ► **Organisation du colloque sur la prévention des violences envers des jeunes enfants dans les activités physiques et de loisirs**

En décembre 2025, la Fondation pour l'Enfance a organisé le colloque « Baby sport, éveil culturel, accueil de loisirs, ... : Prévenir les violences envers les jeunes enfants (0-6 ans) et repenser les pratiques à la lumière de leurs besoins fondamentaux ».

Ce projet est né du constat qu'aujourd'hui, les activités physiques et de loisirs destinées aux bébés et aux jeunes enfants restent un impensé de la lutte contre les violences. L'absence de régulation à destination de ce public vulnérable – et d'autant plus dans les situations des enfants non-oraisants et des enfants en situation de handicap –, conjuguée à la grande diversité des pratiques et des modalités d'encadrement et de formation des professionnels et bénévoles, ne permet ni d'assurer un cadre sécurisant pour les professionnels et les familles, ni de garantir une prévention efficace. Prévention précoce qui armera les futurs (pré-)adolescents mais aussi leurs parents, grands-parents et entourage proche.

Cette rencontre avait pour objectif de (re)penser un cadre bienveillant, respectueux et adapté aux tout-petits dès leurs premières expériences sportives et de loisirs, avec des interventions d'Éric Delemar, Défenseur des enfants, d'Emma Oudiou, Ambassadrice de la Fondation pour l'Enfance, d'experts du sport, de la santé et de la petite enfance (Pierre Billiard, Laurent Bonvallet, Monique Busquet, Pierre Dehean, Myriam Dupuis, Evelyne Issele, Emmanuelle Lefebvre Mayer et Marion Voillot).



## Lutte contre les violences

### ► Intelligence artificielle et lutte contre la pédocriminalité

A la suite de la publication de son rapport « L'IA générative, nouvelle arme de la pédocriminalité » le 29 octobre 2024, la Fondation pour l'Enfance a rencontré divers acteurs institutionnels (Arcom, Gendarmerie nationale, parlementaires etc.) mais aussi des acteurs de la technologie (Google, Snapchat etc.). L'objectif de ces échanges étant de présenter l'état de la menace pédocriminelle générée par IA, mais aussi de pousser les 14 recommandations émises par la Fondation pour l'Enfance dans son rapport. En 2025, deux nouvelles propositions de loi reprenant des recommandations de ce rapport ont été déposées.

Par ailleurs, la Fondation pour l'Enfance a constaté une véritable prise de conscience des acteurs politiques, médiatiques, mais également du grand public sur les enjeux de l'utilisation de l'IA générative à des fins pédocriminelles.

En parallèle, la Fondation pour l'Enfance a souhaité transformer les conclusions et recommandations de cette étude en outil accessible au grand public grâce au soutien de la Fondation d'entreprise Free.

Pour cela, la Fondation s'est associée à Brut, média reconnu pour ses vidéos engagées, accessibles et visionnées largement sur les réseaux sociaux, pour réaliser une vidéo de sensibilisation à destination des parents et des enfants.

Grâce à cette collaboration, la Fondation pour l'Enfance a pu diffuser un message clair et impactant sur les risques encore sous-estimés liés à la publication de l'image des mineurs sur les réseaux sociaux, et aux possibilités de détournement de ces images à des fins pédocriminelles par des outils d'IA générative.

Cette vidéo a été diffusée en juin 2025, à la veille des grandes vacances scolaires, particulièrement propices à l'exposition de l'image des mineurs sur les réseaux sociaux.

Cet outil de sensibilisation a donc permis de transmettre quelques bons réflexes pour protéger l'image des mineurs, et de partager les dispositifs d'aide existants en cas de détournement.

Cette vidéo a cumulé près de 5 millions de vues sur Instagram, TikTok et Facebook.

Elle a touché des publics variés selon les plateformes : une majorité de 25-34 ans sur Instagram (41% de l'audience sur la plateforme), de 18-24 ans sur TikTok (51% de l'audience) et de 35-44 ans sur Facebook (37% de l'audience).

Retrouvez la vidéo sur [ce lien](#).

## ► **Groupe d'Observation de la Protection des Enfants contre les Violences**



Le GOPEV (Groupe d'Observation de la Protection des Enfants contre les Violences) est un collectif initié par la Fondation pour l'Enfance aux côtés de 5 associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux enfants : le Cofrade, la CNAPE, Enfance & Partage, l'Enfant Bleu et la Voix de l'Enfant. Soutenu par la Fondation Bettencourt Schueller, le GOPEV s'est constitué en décembre 2023 avec le souhait de contribuer, de façon constructive et collaborative, au suivi des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux enfants.

En juin 2025, sous le haut-patronage de Madame la Ministre Sarah El Haïry, Haute-Commissaire à l'Enfance, le GOPEV a présenté un rapport d'étape de ses travaux au Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Dans cette première publication, le GOPEV a dévoilé les chiffres de ses deux baromètres interrogeant le rapport des parents et des professionnels face au phénomène des violences faites aux enfants.

L'enquête parents a été menée auprès de 600 parents et les interroge sur leurs connaissances et leur environnement en tant que bénéficiaires d'actions de prévention contre les violences faites aux enfants, l'environnement de leur enfant et leur expérience d'alertes. Elle montre notamment une attente des parents en termes de sensibilisation. En effet, 64% parents estiment que le traitement du sujet des violences faites aux enfants est insuffisant, en particulier concernant l'accompagnement à toutes les étapes de vie des parents (44%), le nombre de professionnels qui abordent le sujet (40%) et la diversité de professions qui abordent le sujet (39%).

Du côté des professionnels, l'enquête a été conduite auprès de 1 277 personnes travaillant en lien avec les enfants. Elle nous apprend que 79% des professionnels de la protection de l'enfance se sont déjà sentis impuissants face à une situation à risque pour un ou des enfants. De façon globale, 1 professionnel interrogé sur 2 rapporte avoir rencontré au moins un frein à la réalisation d'une alerte pour un enfant en danger.

Enfin, pour mener ses travaux, le GOPEV a choisi de prendre comme grille de lecture le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, en s'attachant à identifier les freins à l'efficacité de sa mise en œuvre et à proposer des recommandations afin de réduire efficacement les violences auxquelles les enfants font face. Ce premier rapport a permis d'apporter de premiers éclairages sur le déploiement des 22 mesures qui composent le plan (retrouver le rapport d'étapes [ici](#)).



## Place de l'enfant

Avec le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, la Fondation pour l'Enfance a mené en 2025 un travail de fond sur le sujet de la vision que la société française a de l'enfant et de la place qu'elle lui accorde. Tout au long de l'année, la Fondation pour l'Enfance a échangé avec de nombreux experts issus d'horizons différents (sociologues, éducateurs, juristes, philosophes, psychologues etc.) pour recueillir leurs perceptions. Le rapport complet [ici](#).

Ces échanges ont permis à la Fondation d'identifier plusieurs sujets à interroger, notamment :

- La prédominance de la famille sur l'enfant en tant qu'individu ;
- La faible reconnaissance sociale de la parentalité ;
- L'asymétrie dans les rapports adultes-enfants ;
- Une présence limitée et contestée de l'enfant dans les espaces collectifs ;
- L'insuffisante participation de l'enfant aux politiques publiques qui les concernent.

La Fondation pour l'Enfance publiera une synthèse et un état des lieux en janvier 2026 et approfondira ses travaux tout au long de cette année pour aboutir à des recommandations concrètes pour les échéances électorales de 2027.

## Plaidoyer

En 2025, les actions de plaidoyer de la Fondation pour l'Enfance ont continué de se multiplier, aussi bien en propre qu'en inter-associatif.

Notre Fondation a ainsi pris part à de nombreuses rencontres et auditions avec les pouvoirs publics sur des sujets divers sur lesquels la Fondation est engagée, notamment la question de l'imprescriptibilité des violences sexuelles sur mineurs, la vérification de l'âge des enfants sur les réseaux sociaux, ou encore la santé mentale des jeunes.

### ► Coalition féministe et enfantiste

Pour la Fondation pour l'Enfance, l'année 2025 a été marquée par son adhésion et son engagement dans la coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants.

Initiée en 2024, cette coalition aujourd'hui composée de près de 150 associations a élaboré 140 recommandations de mesures législatives, réglementaires et budgétaires à mettre en œuvre afin de lutter efficacement contre les violences sexuelles et contre la culture du viol dans la société française, et pour améliorer le parcours judiciaire des victimes.

La Fondation pour l'Enfance a intégré le comité de coordination de la coalition dans lequel elle représente la cause de la protection des enfants.

Tout au long de l'année 2025, la Fondation pour l'Enfance a travaillé à enrichir les recommandations de la coalition en matière de protection des enfants, notamment sur les sujets liés à la lutte contre la cyberpédocriminalité. Elle a également participé, à des rendez-vous institutionnels et des auditions pour transformer ces recommandations en projets législatifs.

Une grande victoire a été obtenue à la fin de l'année 2025 : une proposition de loi reprenant les recommandations législatives de la coalition a été déposée par la députée Céline Thiébault-Martinez et cosignée par plus de 110 député.e.s de 8 groupes politiques différents. Le 24 novembre, aux côtés des organisations féministes de la coordination, la Fondation pour l'Enfance a pris la parole lors de la conférence de presse organisée par Céline Thiébault-Martinez pour présenter cette proposition de loi.

Cet engagement renforcé de la Fondation pour l'Enfance dans cette coalition a permis d'entériner le rapprochement du secteur de la protection des enfants avec le secteur associatif féministe, qui a été particulièrement reconnu et salué par nos interlocuteurs politiques. Il a également permis d'assurer la lumière sur les sujets de protection des enfants au sein de cette coalition. Le nom de la coalition a d'ailleurs évolué durant l'année, passant de « coalition féministe » à « coalition féministe et enfantiste ».

Malgré ces victoires, un long chemin reste à parcourir pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de ces mesures dans les politiques publiques. La coalition féministe et enfantiste continue son action en 2026.



### ► Coalition #ChildSafetyON

L'engagement de la Fondation pour l'Enfance au sein de la coalition #ChildSafetyON initié en 2024 s'est poursuivi en 2025.

La coalition a multiplié les rendez-vous institutionnels auprès des pouvoirs publics français comme européens pour obtenir une plus forte responsabilisation des plateformes dans la lutte contre la pédocriminalité en ligne.

A la fin de l'année 2025, une avancée majeure a eu lieu au niveau européen : après 3 ans de négociations infructueuses, le Conseil de l'Union européenne (UE) a adopté sa position sur le règlement européen visant à prévenir et combattre les violences sexuelles faites aux enfants. Si la possibilité d'obliger les plateformes à détecter les contenus pédocriminels a été écartée, cette version du texte permettrait d'entériner définitivement dans le droit européen la possibilité pour les plateformes de détecter volontairement ces contenus.

Par ailleurs, le texte adopté par le Conseil de l'UE impose un certain nombre d'obligations aux plateformes, notamment des obligations d'évaluation des risques, de mise en œuvre de mesures d'atténuation de ces risques, de retrait, de blocage ou de déréférencement de contenus pédocriminels identifiés. Il prévoit également la création d'un centre de l'UE contre les abus sexuels sur mineurs pour soutenir les victimes de cyberpédocriminalité, aider les Etats membres et les plateformes à mettre en œuvre leurs obligations, collaborer avec les autorités nationales etc.

Ce texte doit encore être accepté par le Parlement européen et la Commission européenne. La coalition #ChildSafetyON poursuit donc son action de plaidoyer en 2026 pour soutenir cette adoption définitive du règlement par les différents organes de l'UE.

### ► **Collectif pour l'Enfance**

Fin 2025, la Fondation pour l'Enfance, en collaboration avec l'association Face à l'Inceste, a repris la direction et l'animation du Collectif pour l'Enfance.

Créé en 2018 pour la création d'un seuil d'âge de non-consentement, le Collectif pour l'Enfance est composé de 48 associations et agit aujourd'hui pour assurer la protection immédiate des enfants qui dénoncent des violences intrafamiliales (le seuil d'âge de non-consentement ayant été adopté en 2021).

Le Collectif pour l'Enfance, sous l'impulsion de la Fondation pour l'Enfance et de Face à l'inceste, mène donc un travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour créer un dispositif d'ordonnance de protection immédiate de l'enfant (aussi appelée ordonnance de sûreté), dès la révélation de violences commises par l'un ou par les deux parents. Aujourd'hui, une telle mesure ne peut être prise qu'à la fin de l'enquête, si le ou les parents sont mis en examen. Pourtant, ces enquêtes durent plusieurs années (entre 3 et 5 ans). C'est autant de temps durant lequel l'enfant doit continuer à vivre quotidiennement dans un climat de violences et de peur.

Ce dispositif fait partie des 82 recommandations énoncées par la CIIVISE 1 dans son rapport publié en novembre 2023.

## ► Dynamique pour les droits des enfants

La Fondation pour l'Enfance poursuit son travail au sein de la Dynamique pour les droits des enfants.

Cette année 2025 a été marquée par un rapprochement entre la Dynamique et le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), avec l'organisation inédite d'ateliers de consultation d'enfants et de jeunes dans le cadre de l'avis du CESE sur la santé mentale des enfants et des jeunes, et de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

Comme tous les ans, la Dynamique a également publié son Observatoire annuel sur l'état des droits des enfants en France et dans la politique internationale de la France. Celui-ci a été remis à Sarah El Haïry, Haute Commissaire à l'Enfance en amont de la Journée internationale des droits de l'enfant. La Fondation pour l'Enfance a fait partie de la délégation qui a présenté l'Observatoire à la Haute Commissaire.



## Parties civiles

Depuis 2005, la Fondation pour l'Enfance bénéficie du soutien et de l'accompagnement du cabinet Lombard Baratelli Astolfe et associés pour se constituer partie civile afin de porter la parole des enfants, et de sensibiliser les auteurs, les représentants de la Justice aux enjeux et conséquences de la détention, captation et diffusion d'images à caractère pédopornographique.

### ► Procès Le Scouarnec

Le 24 février 2025 s'est ouvert à la Cour criminelle départementale de Vannes le procès de Joël Le Scouarnec, ancien chirurgien accusé de viols et d'agressions sexuelles sur 299 personnes, principalement mineures.

Dans la continuité de son engagement au sein des tribunaux depuis 20 ans pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants, la Fondation pour l'Enfance était constituée partie civile pour soutenir les victimes et faire la lumière sur les défaillances structurelles au sein des institutions médicale et judiciaire pour protéger des enfants.

Représentée par Me Céline Astolfe du cabinet Lombard, Baratelli, Astolfe et associés, la Fondation pour l'Enfance a été présente tout au long des 3 mois qu'a duré le procès. Me Astolfe a notamment coordonné l'organisation d'une plaidoirie commune d'une trentaine d'avocats et avocates de victimes, une initiative inédite dans ce genre de procès. A tour de rôle, pendant plus de 7 heures, toutes et tous se sont exprimés solidairement, et ont mis en lumière la personnalité de l'accusé, les dysfonctionnements institutionnels, les impacts des violences subies sur les victimes, les victimes absentes du procès et les victimes indirectes etc.

Joëlle Sicamois, directrice de la Fondation pour l'Enfance s'est également adressée à la Cour pour expliquer les raisons de sa constitution de partie civile dans cette affaire, et pour insister sur certains points essentiels : le lien entre consultation de fichiers à caractère pédopornographique et passage à l'acte (Joël Le Scouarnec avait été condamné en 2005 pour détention de tels fichiers), la nécessité de prendre au sérieux ces faits de détention et d'assurer des mesures de précaution et de protection (injonction de soins et interdiction de travailler au contact de mineurs), mais aussi l'importance des dispositifs d'accompagnements des victimes à tous les stades de la procédure, comme les chiens d'assistance judiciaire. La Fondation pour l'Enfance a d'ailleurs contribué au financement d'un tel dispositif dans le cadre de ce procès.

Fin mai 2025, Joël Le Scouarnec, âgé de 74 ans, a été condamné à 20 ans d'emprisonnement (la peine maximale). Sa peine a été assortie d'un suivi socio judiciaire de 15 ans dont une injonction de soins, d'une interdiction définitive d'exercer une profession médicale ou une activité en contact avec des mineurs.

Le jour du verdict, La Croix a publié une tribune rédigée par la Fondation pour l'Enfance et co-signée par 55 organisations, collectifs et personnalités. Ce texte appelle la société et les pouvoirs publics à ne pas laisser cette affaire tomber dans l'oubli une fois le procès terminé, à tirer des leçons des dysfonctionnements, des défaillances, des aveuglements qui ont permis à Joël Le Scouarnec de sévir pendant trois décennies, mais aussi à tirer des enseignements des témoignages des victimes sur les conséquences des violences sexuelles et institutionnelles qu'elles ont vécues.

## Nos interventions

### ► Bayard

Entre septembre et novembre, la Fondation est intervenue auprès des équipes des éditions Bayard afin d'animer plusieurs conférences consacrées à des thématiques majeures :

- les violences éducatives ordinaires (VEO) ;
- l'intelligence artificielle générative et les risques liés à la pédocriminalité ;
- la place de l'enfant dans la société française.



Ces interventions avaient pour objectif de sensibiliser les professionnels aux conséquences des VEO, aux enjeux de l'IA générative en matière de sécurité et d'intégrité des enfants, ainsi qu'au regard porté sur l'enfant et à sa place dans notre société. Elles visaient également à mobiliser les acteurs de l'éducation, de l'édition et des médias autour d'une responsabilité commune : protéger l'intégrité des enfants, dans la société comme dans un environnement numérique en constante évolution.



## ► Association entrepreneurs

Au mois de novembre la Fondation était invitée à participer à la table ronde « Et si l'on changeait de regard sur l'enfance ? », organisé par l'association entrepreneurs à Monaco.

Plusieurs experts et professionnels de l'enfance étaient réunis pour une réflexion collective autour des droits de l'enfant sur des sujets majeurs :

- Les violences faites aux enfants au sein de la société
- Le rôle/la responsabilité de l'école
- L'importance de croire la parole de l'enfant

Après la projection du film Réinventer l'enfance d'Ève Simonet, un échange s'est organisé avec le regard croisé de trois expertes engagées : Marion Cuerq, autrice de « Une enfance en nORd » et spécialiste des droits de l'enfant et de la culture Suédoise, Clémence Lisembard, Responsable des programmes de la Fondation pour l'Enfance, et Stéphanie Nadji, militante au sein du Collectif Infantiste.



## ► Ville de Paris

Fin novembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, la Fondation pour l'Enfance est intervenue lors du webinaire de lancement du Festival Oh là là 2026 « Petits enfants, grands Droits » de la Ville de Paris.

Dédié aux professionnels de 500 crèches parisiennes, ce webinaire avait pour thématique principale la place de l'enfant dans notre société. Joëlle SICAMOIS, directrice de la Fondation pour l'Enfance, et Clémence Lisembard, responsable des programmes, sont intervenues pour évoquer les Violences Éducatives Ordinaires (VEO), la place des institutions éducatives, la nécessité de construire la confiance et de redéfinir la place de l'enfant dans la société basée sur le respect de ses besoins fondamentaux.

## Le soutien à des initiatives innovantes

### ► Améliorer l'accueil et l'accompagnement des mineurs victimes d'infractions pénales : Compagnon de justice

Avec le soutien de la Fondation pour l'Enfance, Compagnon de Justice a pour projet d'intégrer un chien d'assistance judiciaire au bénéfice des victimes mineures prises en charge par le tribunal judiciaire de Bordeaux.

L'objectif du projet est d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des mineurs victimes d'infractions pénales (violences intrafamiliales, violences sexuelles, violences graves) tout au long de leur parcours judiciaire par la présence d'un animal formé, en collaboration avec les services de la juridiction concernés et les partenaires du projet.

En 2025, le projet a débuté avec l'arrivée de Varius, un jeune Golden Retriever. Après une formation avec l'équipe projet et auprès de l'association Handi'chiens, Varius prendra ses fonctions en 2026 auprès du tribunal judiciaire de Bordeaux.

## LA FONDATION DANS LA PRESSE

Quelques articles

- [Dossier La Croix](#)
- [Tribune La Croix](#)
- [Nouvel Obs](#)
- [Le Monde](#)

Les médias qui ont parlé de la Fondation ou de ses actions



### Télévision

- France Info
- M6
- France 3 Bretagne
- Figaro TV



### Radio & podcast

- France Info
- France Culture
- France Inter
- France Bleu
- Europe 1



### Presse écrite

- La Croix
- Nouvel Obs
- Le Figaro
- Sud Ouest
- L'Opinion
- Marianne
- Le Monde



### Web

- France Info
- Parents.fr
- TF1 Info
- Huffington Post
- Le Parisien
- RTL
- Midi Libre
- Le Télégramme
- France 3
- Télérama
- Libération
- Le Point
- 20 minutes

## FONDATEURS ABRITÉS

En 2025, la Fondation pour l'Enfance a accueilli une nouvelle fondation sous son égide :

La **Fondation C'est mon rêve** a pour mission de venir en aide aux enfants orphelins ou sans soutien familial, en France et dans le monde.

Parallèlement, l'action de la **Fondation SOS Village d'Enfants** a cessé en 2025.

L'année 2025 a également été l'occasion de faire évoluer l'accompagnement proposé aux fondations abritées par la Fondation pour l'Enfance et de définir de nouvelles perspectives : renforcer les liens entre le réseau des fondations abritées, favoriser les échanges d'expertise, etc.

## ILS NOUS SOUTIENNENT EN 2025



## GOVERNANCE

### Conseil d'administration

Céline ASTOLFE

Véronique BEAUPERE

Francis CANTERINI, Président

Marie DERAÏN DE VAUCRESSON, Vice-présidente

Marc GUYOT

Catherine LENIQUE, Trésorière

Claire MAZERON

Odile NAUDIN, Secrétaire

Bernard OURIOU

Gilles PAILLARD, Vice-président

Emmanuelle PERL

Catherine TANNEAU

### Équipe

Joëlle SICAMOIS, Directrice

Clémence LISEMBARD, Responsable des programmes et du développement

Angèle LEFRANC, Responsable du plaidoyer

Charline SEDE, Responsable des partenariats

Mélie LAGES, Chargée des programmes

En 2025, 5 nouveaux administrateurs et administratrices ont rejoint la Fondation pour l'Enfance. 2025 a également été l'occasion de revoir notre fonctionnement interne avec la création de commissions thématiques associant membres du CA et collaboratrices : Opérations, Fundraising, Plaidoyer&Communication, Fondations abritées et Finances.

## COMPTES

Sur l'année 2025, le montant global des charges (Fondation pour l'Enfance et fondations abritées) s'élève à 3 502 937 euros et le montant total des produits à 4 156 240 euros, soit un résultat excédentaire de 653 303 euros. Il est important de noter que ce résultat fortement excédentaire s'explique par un legs d'un particulier ayant nommé la Fondation légataire universel de deux maisons et deux terrains pour une valeur totale d'environ 1 million d'euros. En 2025, les deux maisons ont été vendues. C'est donc un évènement exceptionnel.

Sur l'année 2025, la Fondation pour l'Enfance a utilisé 2 519 568 euros pour la mise en œuvre de ses missions sociales à travers ses actions propres et via les projets initiés par ses 19 fondations abritées.

Ces différents projets agissent en France et à l'international. On note que les charges de fonctionnement représentent 4% de l'ensemble des dépenses, ceci afin de consacrer un maximum de fonds au soutien des actions. De plus, ces frais de fonctionnement ainsi que les frais de recherche de fonds sont entièrement financés par des ressources en propres (revenus sur biens immobiliers et sur placements financiers), ce qui nous permet d'utiliser l'immense majorité des dons directement à des projets en faveur de l'enfance.

Concernant les produits, la Fondation a pu compter sur le soutien des Fondations Bettencourt Schueller et AFNIC pour la seconde année consécutive pour un total de 199 000 euros.

# COMPTES

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - Produits liés à la générosité du public	2 481 496	2 481 496	3 275 168	3 275 168
1-1 Cotisations sans contrepartie				
1-2 Dons, legs et mécénat	2 481 496	2 481 496	3 275 168	3 275 168
- Dons manuels non affectés	7 576	7 576	6 400	6 400
- Dons manuels affectés	1 681 322	1 681 322	1 870 654	1 870 654
- Legs, donations et assurances-vie	701 598	701 598	1 345 117	1 345 117
- Mécénat	91 000	91 000	52 997	52 997
1-3 Autres produits liés à la générosité du public		-		-
2 - Produits non liés à la générosité du public	534 416		570 769	
2-3 Contributions financières sans contrepartie	179 000		190 480	
2-4 Autres produits non liés à la générosité du public	355 416		380 289	
3 - Subventions et autres concours publics	4 820		25 120	
4- Reprises sur provisions et dépréciations	93 015		75 817	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 042 493	1 042 493	1 539 267	1 539 267
<b>TOTAL</b>	<b>4 156 240</b>	<b>3 523 989</b>	<b>5 486 141</b>	<b>4 814 435</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
	EXERCICE N		EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Missions sociales	2 516 838	2 519 568	1 986 393	1 700 126
1 - 1 Réalisées	2 519 568	2 519 568	1 986 393	1 700 126
- Versements à d'autres organismes	2 155 845	2 155 845	1 544 067	1 544 067
- Frais liés aux actions en propre	363 723	363 723	442 326	156 059
Contributions financières en France	- 2 730		-	
Contributions financières à l'étranger	-		-	
2 - Frais de Recherche de Fonds	130 045	130 045	187 761	187 761
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	130 045	130 045	187 761	187 761
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - Frais de Fonctionnement de l'organisme	151 213	11 184	48 893	10 850
Fonctionnement	137 630		19 945	
Salaires & charges	11 184	11 184	10 850	10 850
Charges financières	2 399		18 098	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	162 038		93 015	
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	542 803	542 803	2 921 730	2 921 730
<b>TOTAL</b>	<b>3 502 937</b>	<b>3 203 600</b>	<b>5 237 793</b>	<b>4 820 468</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>653 303</b>	<b>320 389</b>	<b>248 348</b>	<b>-6 033</b>

# COMPTES

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
1-1 Bénévolat				
1-2 Prestations en nature	123 177	123 177	35 000	35 000
1-3 Dons en nature				
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
<b>3 - Concours publics en Nature</b>				
3-1 Prestations en nature				
3-2 Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>123 177</b>	<b>123 177</b>	<b>35000</b>	<b>35000</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la Générosité du public</b>				
1 - 1 Réalisées en France	123 177	123 177	35 000	35 000
1 - 2 Réalisées à l'étranger				
<b>2 - Contributions Volontaires à la recherche de fonds</b>				
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>123 177</b>	<b>123 177</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>



## **FONDATION POUR L'ENFANCE**

[www.fondation-enfance.org](http://www.fondation-enfance.org)

23 place Victor Hugo, 94270 Kremlin-Bicêtre

01 43 90 63 10



[fondation.enfance](https://www.facebook.com/fondation.enfance)



[fondation\\_enfance](https://www.instagram.com/fondation_enfance)